



## Licenciement conventionnelle par mon patron

-----  
Par Visiteur

Bonjour

mon patron a refuser a 2 REPRISE MON LICEMENT CONVENTIONNELLE ca j ai 18 ans dans la societ  mais en a accord  plusieurs cette annee.Je ne sait plus comment faire car g repris mes etudes via educatel qui me coute 1800euros j ai des stage a faire qui est de minimum de 12 MOIS plus mes devoir je ne m en sort plus et en plus je passe mon diplome en juin.ce liceciement m aurai permis d apprendre et de faire mes stages tranquillement tout en touchant le chomage.Dois je abandonner mes reves de monter un jour mon entreprise et de rester caissiere toute ma vie?

une demission mais impossible car je ne peut pas rester sans salaire j ai des enfants a charge.Y a t il une solution a mon probleme?

-----  
Par Visiteur

Ch re madame,

bonjour

mon patron a refuser a 2 REPRISE MON LICEMENT CONVENTIONNELLE ca j ai 18 ans dans la societ  mais en a accord  plusieurs cette annee.Je ne sait plus comment faire car g repris mes etudes via educatel qui me coute 1800euros j ai des stage a faire qui est de minimum de 12 MOIS plus mes devoir je ne m en sort plus et en plus je passe mon diplome en juin.ce liceciement m aurai permis d apprendre et de faire mes stages tranquillement tout en touchant le chomage.Dois je abandonner mes reves de monter un jour mon entreprise et de rester caissiere toute ma vie?

une demission mais impossible car je ne peut pas rester sans salaire j ai des enfants a charge.Y a t il une solution a mon probleme?

H las, je ne vois gu re de solution.

Un employeur n'est jamais oblig  de licencier un salaire, ni de lui accorder une rupture conventionnelle.

M me dans l'hypoth se d'un abandon de poste (licenciement pour faute grave ouvrant droit au ch mage), un employeur n'est pas oblig  de licencier son salari .

En cons quence, trois possibilit s vous sont offertes:

-Garder votre travail actuel,

-D missionner

-Faire un abandon de poste et esp rer que votre employeur vous licencie rapidement: Vous n'aurez pas d'indemn  de licenciement, mais vous aurez votre indemnisation ARE si vous en remplissez les conditions.

Tr s cordialement.